© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Test

Par Zebulon47 Postée le 03/06/2025 19:01

> Bonjour Cela fait 3 mois que je consomme du cbd avec 0% de thc mais mes tests urinaires reviennent toujours positive. Je passe en commission dans 2 semaines que puis je faire ?

Mise en ligne le 06/06/2025

Bonjour,

Au départ, le cannabis en tant que plante contient à la fois des particules de CBD et des particules de THC. Des méthodes permettent d'extraire le CBD mais celui-ci contient toujours inévitablement des traces de THC. Il est donc impossible de fabriquer un CBD qui ne contiennent aucune trace de THC.

Le CBD vendu légalement en France doit respecter un certain taux inférieur à 0,3% de THC.

La consommation régulière de CBD peut donc ralentir l'élimination totale du THC dans l'organisme, puisque la personne qui en consomme est toujours exposée à des traces de cette molécule.

En vue de la commission à venir, nous ne pouvons que vous encourager à arrêter votre consommation de CBD le temps d'obtenir des tests urinaires négatifs.

Si vous souhaitez échanger directement avec un écoutant de notre service, vous pouvez nous contacter directement par téléphone ou par tchat. Nous répondons au 0 800 23 13 13, tous les jours de 08h à 02h. Les appels sont anonymes et non-surtaxés. Le tchat est accessible du lundi au vendredi de 14h à 00h et le week-end de 14h à 20h.

Bonne fin de journée à vous,

Bien cordialement,